

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni au lieu et place habituels sous la présidence de Monsieur Gérard LÉON, Maire.

Étaient présents : MM. LÉON, MARÉCHAL, LE GUERN, Mme CATOIRE, MM. TABUT, CLAIRET, Mmes ALMEIDA, AIME, MM. COURDAVAULT, COOLEN.

Excusée : Mme BADEAU (pouvoir à Mme CATOIRE)

Secrétaire de séance : Madame Lynda ALMEIDA

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

1 – Comptes Administratifs pour l'année 2014

1- Eaux :

Lecture par Monsieur le Maire du compte Administratif 2014 établi pour le service des Eaux. Celui-ci présente les résultats cumulés suivants :

-excédent d'exploitation + 33 157,34 €

-excédent d'investissement + 4 750,75 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve (10 votants + 1 pouvoir) les résultats de celui-ci.

Suite à l'étude du compte administratif 2014, les inscriptions portées sur le budget primitif 2015 sont donc les suivantes :

-au compte 001 (report d'investissement) +4 750 € (pour un excédent de 4 750,75 €)

-au compte 002 (exploitation reporté) + 33 157 € (pour un excédent de 33 157,34 €)

2- Assainissement :

Lecture par Monsieur le Maire du compte Administratif 2014 établi pour le service de l'Assainissement.

Celui-ci présente les résultats cumulés suivants :

-excédent d'exploitation + 24 549,33 €

-excédent d'investissement + 47 356,90 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve (10 votants + 1 pouvoir) les résultats de celui-ci.

Suite à l'étude du compte administratif 2014, les inscriptions portées sur le budget primitif 2015 sont donc les suivantes :

-au compte 001 (report d'investissement) + 47 356 € (pour un excédent de 47 356,90 €)

-au compte 002 (exploitation reporté) + 24 549 € (pour un excédent de 24 549,33 €)

3- Commune :

Lecture par Monsieur le Maire du compte Administratif 2014 établi pour la commune.

Celui-ci présente les résultats cumulés suivants :

-excédent de fonctionnement	+ 395 051,96 €
-déficit d'investissement	- 66 646,28 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve (10 votants + 1 pouvoir) les résultats de celui-ci.

Suite à l'étude du compte administratif 2014, les inscriptions portées sur le budget primitif 2015 sont donc les suivantes :

-au compte 001 (report d'investissement)	- 66 647 € (pour un déficit de 66 646,28 €)
-au compte 1068 (affectation résultats)	+ 66 647 € (pour une affectation de 66 646,28 €)
-au compte 002 (fonctionnement reporté)	+ 328 405 € (pour un excédent de 328 405,68 €)

Monsieur le Maire sort et M. Maréchal, doyen, prend la présidence de la séance pour le vote. Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Monsieur le Maire rentre ensuite et reprend la présidence de la séance.

2 - Vote des taux d'imposition 2015.

Présentation par Monsieur le Maire de l'état de notification des taux d'imposition de 2015.

L'état se présente ainsi :

-taxe d'habitation	5,49% soit un produit de 26 489 euros
-taxe foncière	17,21% soit un produit de 65278 euros
-taxe f. non bâti	25,77% soit un produit de 14 998 euros

Soit un produit total attendu de 106 765 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (10 votants + 1 pouvoir) les taux d'imposition pour cette année.

3 – Budgets Primitifs 2015.

La Commission de Finances (M. Léon, Mme Catoire, MM. Tabut, Maréchal et Coolen) s'est réunie les 16 et 26 mars 2015 afin de préparer les budgets Eaux, Assainissement et Commune.

1 - Service des Eaux

Lecture par Monsieur le Maire du projet de Budget Primitif 2015 qui se présente ainsi :

- en section de fonctionnement	64 559 €
- en section d'investissement	12 156 €

sections équilibrées en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (10 votants + 1 pouvoir) le budget primitif.

2 - Assainissement

Lecture par Monsieur le Maire du projet de Budget Primitif 2015 qui se présente ainsi :

- en section de fonctionnement 83 938 €
- en section d'investissement 116 064 €

sections équilibrées en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (10 votants + 1 pouvoir) le budget primitif.

3 - Commune

Lecture par Monsieur le maire du projet de Budget Primitif 2015 qui se présente ainsi :

- en section de fonctionnement 644 804 €
- en section d'investissement 252 584 €

sections équilibrées en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (10 votants + 1 pouvoir) le budget primitif.

Deux modifications sont apportées aux budgets primitifs proposés par la Commission de Finances :

- 200 € supplémentaires seront versés au CCAS.
- Pour le remplacement des réverbères, la somme restant à la charge de la Commune s'élevant à 12 500 € sera répartie sur 3 années, et réglée au SDE (Syndicat Départemental d'Electricité).

3 – Questions Diverses

- La perte d'eau sur le réseau communal a diminuée de moitié sur 6 mois depuis la réalisation des travaux.
- Le prêt du terrain communal au Pré Margaux est autorisé.
- Compte-Rendu de la réunion concernant le projet de méthanisation prévu sur le site de l'ancien camp militaire.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Les Conseillers Municipaux,